



## Le budget primitif 2020



Le budget principal 2020 de la Communauté de communes de Petite Camargue s'équilibre cette année à **27 089 897 €** (contre 26 547 517 € en 2019) : + 2.04%

La section de fonctionnement s'élève à 21 141 709 € (contre 20 019 815 € en 2019) + 5.60 % et la section d'investissement à 5 948 188 € (contre 6 527 702 € en 2019) : - 8.88%

Le compte administratif de l'exercice 2019 a permis de dégager en section de fonctionnement un excédent de 4 639 269.73€ (dont 2 078 916.91€ ont été affectés au financement d'une partie des dépenses d'investissement pour 2020) et en section d'investissement un excédent de 69 931.63 €.

Ce budget est marqué par un plan de relance de l'économie induit par la crise du COVID-19 et décidé par les élus communautaires :

- Aides aux entreprises : 220 000 €
- Participation au fonds régional L'OCCAL : 80 000 €
- Subventions aux associations de commerçants : 100 000 €
- Aide aux manadiers et aux éleveurs de chevaux : 100 000 €

### Principales dépenses réelles de fonctionnement :

Charges à caractère général (fluides, fournitures, contrats, entretien locaux...) : 36 %

Charges de personnel : 31%

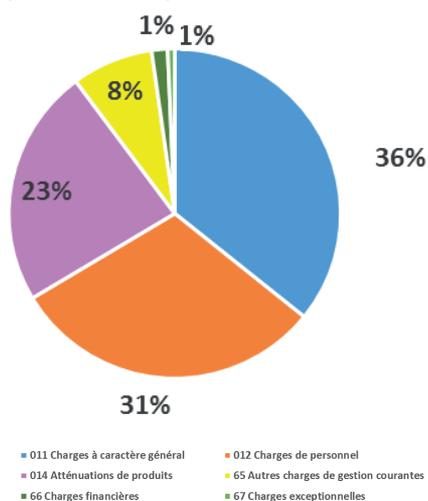
Attribution de compensation, Dotation de solidarité communautaire...23 %

Subventions et cotisations aux organismes : 8%

Frais financiers : 1%

Frais exceptionnels : 1%

Répartition 2020 des dépenses réelles de fonctionnement

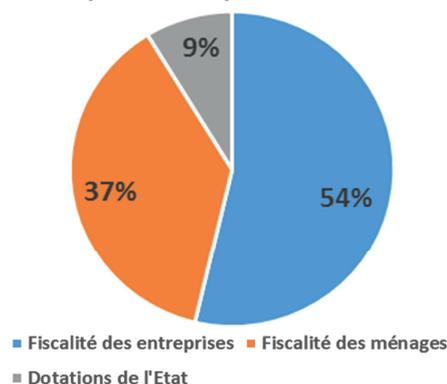


### Principales recettes réelles de fonctionnement :

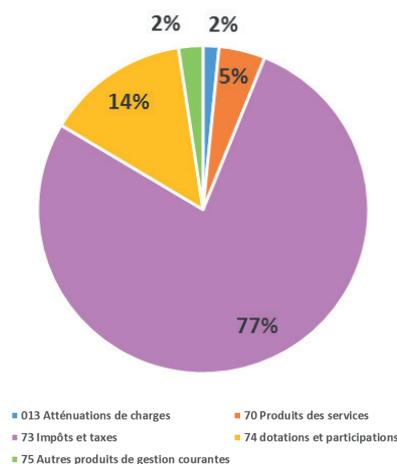
En 2020 (comme depuis 2011), les élus communautaires, lors du vote du budget primitif, ont **décidé le maintien des taux de cotisation foncière des entreprises (à 31.68%), de taxe d'habitation (à 10.45%), de foncier non bâti (à 3.38%), de foncier bâti (à 0%).**

Impôts et taxes (Cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, Taxe sur les surfaces commerciales, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ... ) : 77%  
 Dotations et participations (dotation globale de fonctionnement, participation des autres collectivités territoriales, Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle, allocations compensatrices...): 14%  
 Produits des services (repas restauration scolaire, cotisations école de musique ..... ) : 5%

Répartition du panier fiscal 2020



Répartition 2020 des recettes réelles (hors résultat reporté)



### Les principaux programmes d'investissement 2020 :

Nouvelle cuisine centrale à Vauvert (acquisition du foncier, maîtrise d'œuvre...) : 1 132 000 €

Aire collective de lavage des pulvérisateurs agricoles : 480 000 €

Travaux de voiries : 424 000 €

Autres : équipement restauration scolaire, travaux d'embranchement ferroviaire, subventions façades, travaux de mise en accessibilité de la capitainerie...